

# Comment contribuer à la surveillance sanitaire des végétaux ?

## Si vous êtes un professionnel

- respectez la réglementation en vigueur qui protège l'agriculture et l'environnement ;
- utilisez les plants et les semences certifiés et vérifiez qu'ils bénéficient d'un passeport phytosanitaire ;
- surveillez régulièrement vos végétaux ;
- signalez la présence d'organismes ou symptômes suspects ;
- isolez les végétaux suspects.

## Si vous êtes un particulier

Limitez le risque d'introduction :

- en ne transportant pas de végétaux ou produits végétaux dans vos bagages depuis l'étranger ;
- en cas d'achat de végétaux provenant de l'étranger, vérifiez systématiquement leur état sanitaire à la réception.

Facilitez la surveillance :

- en collaborant avec les inspecteurs des DRAAF et des FREDON (organismes à vocation sanitaire).
- en facilitant l'accès aux locaux professionnels, parcelles, jardins, terrains, etc. pour l'inspection des végétaux.

Mortalité du pin due au nématode du pin au Portugal. M. Goudet, département santé des forêts, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



*Xylotrechus chinensis* ou longicorne tigre. (OEPP)

## Dans tous les cas

Contactez la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de votre région pour toute question ou suspicion.



[agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)

# PLANTES EN DANGER

## Préserver la santé des plantes

Particuliers, professionnels, ou scientifiques, vous êtes tous concernés !

80% de la nourriture que nous consommons et 98% de l'oxygène que nous respirons proviennent des plantes.

Veiller à la santé des végétaux, c'est contribuer à la **production agricole** et à la **sécurité alimentaire**, favoriser le **développement économique** (emplois, production, export) et **protéger l'environnement**.

La protection des plantes constitue un enjeu crucial dont nous sommes tous acteurs.

# Le danger des espèces introduites

Les espèces introduites d'origine exotique sont des micro-organismes responsables de **maladies** (champignons, bactéries, virus), des **insectes ravageurs** ou des **plantes envahissantes**. Elles représentent une menace pour la production de denrées alimentaires ou sylvicole et pour l'équilibre naturel des écosystèmes, voire pour certains végétaux patrimoniaux.

Les dommages causés par les espèces exotiques passées (comme le phylloxéra de la vigne, la graphiose de l'orme ou le mildiou de la pomme de terre), actuelles et visibles par chacun (comme la pyrale du buis) ont été ou sont extrêmement importants.

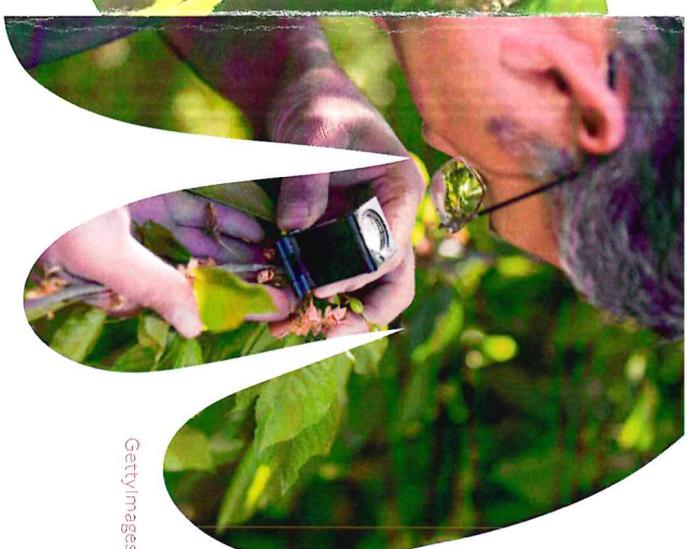
**Ces émergences de maladies ou de ravageurs ont fortement augmenté avec la mondialisation des échanges** (comme les mouches des fruits). Les dangers liés à l'introduction de tels organismes nuisibles sont donc bien réels (ex. *Xylella fastidiosa*, nématode du pin).

*Popillia japonica* sur la vigne. Giovanni Bostio, service de la protection des végétaux du Piémont, Italie



**La menace liée aux espèces exotiques n'est pas une fatalité. Les étapes qui aboutissent à une invasion sont connues et il est possible d'éviter leur introduction et leur propagation grâce des stratégies de surveillance adaptées à chaque filière.**

Buis attequés par la pyrale. F. Sufert et P. Tabouret, INRAE



Gettyimages

## Une surveillance officielle pour connaître, anticiper et protéger

**Connaître** : la connaissance de l'état sanitaire des végétaux sur le territoire permet d'**attester de l'absence** de la plupart des organismes nuisibles réglementés.

La **recherche scientifique** accompagne la surveillance pour développer des outils de détection fiables et mieux comprendre les invasions biologiques.

Plante contaminée par *Xylella fastidiosa*. (OERF)



**Anticiper** : certains organismes nuisibles jamais détectés en France sont identifiés comme une menace ; ils sont alors réglementés afin de **prioriser les efforts de surveillance** officielle en tenant compte de leur impact potentiel.

Une bonne anticipation conditionne l'efficacité de la surveillance : en coordination avec nos voisins européens et partenaires commerciaux, les inspecteurs peuvent **rechercher les organismes nuisibles au bon endroit** (végétaux hôtes, conditions climatiques favorables) **et au bon moment** (flux d'introduction, périodes d'observation propices).

La surveillance officielle se base sur des examens visuels, des piégeages, des prélèvements et des analyses d'échantillons. La sensibilisation des professionnels et du public permet également de recueillir des signalements de suspicions de présence de ces organismes.

**Protéger** : en cas de détection précoce, des mesures de lutte collective coordonnées par les autorités sanitaires de l'État (services régionaux de l'alimentation – SRAL des DRAAF) permettent d'empêcher l'installation d'un organisme nuisible dans une zone et ainsi de préserver le reste du territoire.